



DIRECTION GENERALE DES ENTREPRISES

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

SOUTIEN AUX PLATES-FORMES D'INNOVATION

APPEL A PROJETS.

ELEMENTS DE CONTEXTE

Le développement des pôles de compétitivité en tant qu'éléments moteurs de l'innovation et contributeurs de la croissance a permis d'accroître et de renforcer le travail collaboratif entre leurs membres (entreprises, organismes de recherche, centres de formation).

Un certain nombre de domaines stratégiques, tels que les biotechnologies, les nanotechnologies, les nouvelles technologies de l'énergie, les "écotechs" et les "cleantechs", les transports intelligents et propres, les technologies de l'information et de la communication (réseaux très haut débit, logiciels et calcul hautes performances), etc... appellent une action plus volontariste encore, mobilisant, au niveau national et sur la durée, des moyens de grande ampleur, et conduite à un rythme adapté à la concurrence internationale.

Sur ces domaines stratégiques, la croissance des pôles de compétitivité et le développement de leur écosystème impliquent aujourd'hui de pouvoir répondre aux besoins de financement de projets structurants, permettant d'accélérer le développement des partenaires sur leur territoire et d'en attirer de nouveaux.

De tels projets structurants comprennent en particulier la mise en place des plates-formes d'innovation destinées à offrir aux acteurs des pôles de compétitivité des ressources mutualisées en accès ouvert (équipements et moyens humains notamment) leur permettant de mener à bien leurs projets innovants, et notamment leurs projets de recherche et développement, mettant à leur disposition des moyens d'essais, ou rendant possible la réalisation de tests d'usage à grande échelle auprès d'une communauté d'utilisateurs professionnels ou non. Les plates-formes numériques peuvent entrer dans cette catégorie de projets structurants.

Le présent appel à projets est le premier de ce type. Il s'adresse aux principalement pôles mondiaux ou à vocation mondiale. Il complète les outils existants, les pôles pouvant par ailleurs solliciter les interventions habituelles des financements publics comme des investissements de la CDC Il vise à recueillir des projets de plates-formes ayant un degré de maturité suffisant.

**Les porteurs de projets sont invités à transmettre
un dossier préliminaire
en vue de participer au présent appel à projet au plus tard le :
2 décembre 2008 (12:00 heures)**

OBJECTIFS

Le présent appel à projets a pour objectifs :

- d'identifier les projets les plus prometteurs ;
- de donner aux partenaires du projet les moyens d'étudier complètement les conditions de montage et de fonctionnement de la plate-forme (conditions techniques, économiques, juridiques, financières...) qu'ils souhaitent mettre en place ;
- de donner aux financeurs potentiels des projets les éléments d'analyse nécessaires pour prendre leurs décisions de participation financière (Etat, collectivités territoriales, CDC, ...);
- de déterminer les projets soutenus par des subventions publiques de l'Etat liées à cet appel à projets, ainsi que le niveau et les conditions de ce soutien.

PROJETS CONCERNES

Une plate-forme d'innovation est le regroupement de moyens (équipements et moyens humains notamment) destinés à offrir à une communauté ouverte d'utilisateurs, notamment des entreprises, des services ou ressources (location d'équipements, prestations ...) leur permettant de mener à bien leurs projets de R&D et d'innovation.

Compte tenu de la diversité des enjeux et des contextes, le présent appel à projet adopte une approche ouverte de la nature et du contenu des projets qui peuvent être proposés.

Les critères retenus sont donc avant tout que le projet :

- a. a pour objet la mise en place ou l'amélioration substantielle d'une plate-forme d'innovation destinée à être utilisée de manière majoritaire pour la fourniture de services ou de ressources permettant à des entreprises de mener à bien leurs projets de R&D et d'innovation ;
- b. est porté par des acteurs pertinents et est labellisé par au moins un pôle ;
- c. présente un modèle de fonctionnement économique équilibré, au moins pour ce qui concerne son fonctionnement courant, une fois pris en compte les concours publics envisagés.

Des critères plus précis sont présentés en annexe 1. Ils visent à indiquer aux porteurs de projets les éléments qui seront examinés pour l'évaluation de leur projet.

SOUTIENS ACCORDES

Au cours du processus de présélection puis de décision définitive, les projets pourront bénéficier :

- d'une participation de la CDC au financement des études de pertinence et de montage de la plate-forme. Dans la mesure où il anticipe les partenariats qui doivent soutenir les projets, le financement des études devra être généralement partagé entre les partenaires et la CDC pourra y contribuer à hauteur de 50%. La CDC pourra aller jusqu'à financer 80% des frais d'études dans la limite de 200 k€ pour quelques projets de grande ampleur qui structurent le fonctionnement de l'ensemble d'un pôle ou qui lui apportent une visibilité internationale, et lorsque ce niveau d'intervention se justifiera pour mobiliser l'investissement d'autres financeurs.
- de financements de l'Etat, lorsque le projet entrera en phase de réalisation, soit au titre de subventions d'investissement, soit comme soutien transitoire au fonctionnement pour la mise en place et l'exploitation de la plate-forme. Un tel soutien ne pourra être que dégressif et sa durée sera limitée, sauf cas exceptionnel, à trois ans. Au titre du présent appel à projets, la

totalité des soutiens de l'Etat pourra aller jusqu'à un montant indicatif de 35M€ pour l'ensemble des projets qui seront retenus ;

- d'une participation éventuelle en investissement de la CDC tant comme investisseur immobilier (portage des bâtiments et des matériels de la plate-forme) que comme investisseur dans les structures d'exploitation, de gestion et d'animation des plates-formes. Les décisions de la CDC seront dans ce cas prises par son comité d'engagement national dans le respect de ses doctrines d'intervention et de ses règles d'engagement.

Ces financements ne sont bien entendu pas exclusifs des financements apportés par les collectivités territoriales et les autres investisseurs dans le projet, dont le niveau d'implication constituera un critère important de sélection.

DEROULEMENT DE L'APPEL A PROJET

Les candidats au présent appel à projet sont invités à se faire connaître et à présenter leur projet en remettant un dossier « préliminaire » avant le 2 décembre à 12 heures. Le contenu de ce dossier préliminaire est précisé en annexe 2.

Chacune des candidatures reçues fera l'objet d'une analyse par les experts de l'Etat et de la CDC. A cette occasion, des renseignements complémentaires pourront être demandés aux porteurs de projet.

Une sélection des projets sera réalisée par l'Etat et la CDC avant le 31 décembre 2008. Les porteurs de projet seront informés de la suite réservée à leur demande. En particulier, l'Etat et la CDC notifieront au porteur de projet les conditions auxquelles la présentation du dossier définitif doit satisfaire (aspects à examiner, éléments à réunir, orientations à retenir...).

Sur cette base, la direction régionale de la CDC proposera aux porteurs de projets présélectionnés de leur apporter son soutien afin de définir précisément :

- le cahier des charges des études à mener et le calendrier des étapes intermédiaires et de la remise des résultats ;
- le pilotage de ces études ;
- le financement des études et notamment la contribution de la CDC.

La phase d'étude doit être l'occasion :

- de définir très précisément les conditions de fonctionnement de la plate-forme sous tous ses aspects, non seulement son fonctionnement technique, mais également sa structuration juridique, ses partenaires en investissement, son mode de fonctionnement économique, ses sources de revenus...
- d'obtenir des engagements sur l'intérêt des investisseurs et financeurs éventuels et de recueillir en particulier les conditions auxquelles ils subordonnent leur soutien.

Les études menées pourront conclure soit à l'abandon du projet, soit à sa pertinence et elles auront défini dans ce cas les moyens de sa réalisation.

Les candidats sélectionnés seront invités à remettre leur dossier de présentation définitif avant le 31 mai 2009. Les informations requises feront l'objet d'une publication sur le site internet www.competitivite.gouv.fr et seront communiquées individuellement aux candidats retenus.

Les premières décisions de financement par l'Etat et la CDC pour les projets dont l'instruction aura pu être finalisée interviendront **fin juin 2009**, date à laquelle les porteurs de projets seront informés de la suite donnée à leur demande.

Ces décisions seront arrêtées à l'issue des instructions réalisées par l'Etat (y compris ses services déconcentrés) et la CDC.

Elles tiendront compte de l'avis de la commission des financeurs du pôle, et tout particulièrement celui des collectivités territoriales et de l'autorité de gestion du programme opérationnel du FEDER.

DEPOT DES DOSSIERS PRELIMINAIRES

Les dossiers préliminaires devront être déposés uniquement sous forme numérique au plus tard le 2 décembre 2008 à 12:00 heures.

Un exemplaire du dossier sera transmis par les porteurs du projet à l'adresse suivante : platesformes.cdc-dge@finances.gouv.fr.

Un accusé de réception confirmant la complétude du dossier préliminaire sera retourné dans les jours suivant le dépôt en ligne.

CONTACTS ET INFORMATIONS

Tout renseignement sur le présent appel à projet ou le financement des projets de plates-formes d'innovation des pôles peut être obtenu auprès de :

- Pour la DGE : Gaëtan Rudant : tél. : 0153 44 91 82
- Pour la CDC, Patrick Terroir : tél : 01 58 50 71 96 ou 06 10 40 48 06

Les questions peuvent également être adressées à l'adresse suivante : platesformes.cdc-dge@finances.gouv.fr.

Les correspondants GTI des pôles ainsi que les services déconcentrés de l'Etat et la représentation en région de la Caisse des dépôts et consignation se tiennent à la disposition des porteurs de projets pour les accompagner dans la rédaction de leurs dossiers.

ELEMENTS IMPORTANTS POUR LA PRESENTATION DU DOSSIER

Pour qu'un dossier puisse être enregistré, il doit être constitué en s'en tenant strictement aux modèles joints. Les dossiers incomplets, fragmentés ou ne répondant pas aux préconisations ci-dessous ne seront pas acceptés.

Les documents devront être présentés dans des formats permettant leur manipulation aisée (word, excel, ou équivalent, ...). La fiche de synthèse du projet, au format excel ou équivalent (.xls), comprend deux feuilles qui doivent être renseignées avec soin et complètement. La structure et les rubriques de ces deux feuilles ne doivent en aucun cas être supprimées ou modifiées, car elles font l'objet d'un traitement informatique à l'enregistrement des dossiers.

Les pièces comportant des signatures devront être disponibles à la fois dans une version avant signature(s) au format informatique initial (word, excel, ou équivalent, ...) et dans une version scannée après signature(s) (par exemple au format pdf)

Chaque projet donnera lieu à un dossier regroupant les différentes pièces qui devra être compressé (par exemple "zippé") sous la forme d'un fichier unique d'une taille ne dépassant pas 3 Moctets.

Attention les pièces du dossier qui comportent des logos, photos, graphiques, schémas, ... pèsent généralement très lourd (en koctets, voire en Moctets) et risquent de saturer rapidement la taille maximale admissible du dossier de candidature. La compression ne fait généralement pas sensiblement baisser leur poids. Il est donc vivement conseillé de ne pas surcharger les pièces envoyées de ce type d'éléments et de retirer ceux qui ne sont pas indispensables à l'examen du dossier.

Dans l'hypothèse où certains éléments (dates, documents...) du présent appel à projet devraient être complétés ou modifiés, une information serait publiée sur le site www.competitivite.gouv.fr

L'examen des dossiers se fera dans le respect des règles habituelles de confidentialité.

ANNEXE 1

CARACTERISTIQUES ATTENDUES DES PROJETS

Pertinence stratégique du projet

- au regard des objectifs du pôle :
- comme accélérateur de projets R&D et d'innovation des membres du pôle ;
- analyse du marché : identification des besoins et des attentes des clients (les industriels) en termes scientifique, technologique, et de marché,
- concurrence et complémentarité avec des plates-formes existantes en France et à l'étranger.
- retombées en matière d'investissements, de création de valeur, d'activité...

Excellence scientifique et technique

- apport spécifique de la plate-forme pour le développement de produits innovants par ses utilisateurs potentiels ;
- implication et niveau d'excellence et d'expertise des partenaires ;
- intérêt scientifique et technique de la plate-forme pour les entreprises, les organismes de formation et les laboratoires ;
- qualité des projets déjà identifiés ;
- dispositions envisagées pour maintenir l'excellence de la plate-forme dans le temps ;

Qualité de la structuration du projet

- qualité du modèle économique de la plate-forme (modalités d'exploitation, prestations proposées et le cas échéant marché visé, modalités d'exploitation, identification des utilisateurs potentiels, conditions d'accès aux équipements, tarification, règles de partage et d'exploitation de la propriété intellectuelle), s'appuyant sur des perspectives de plan de charge (estimations ou marques d'intérêt), et robustesse de ce modèle économique dans la durée
- qualité de la structuration juridique du projet, et de sa gouvernance ;
- capacités techniques et financières de l'opérateur envisagé de la plate-forme ;

Justifications de l'appui demandé

- niveau d'implication en particulier financière des partenaires du projet, des financeurs privés et publics (collectivités territoriales, fonds européens)
- incitativité de l'aide du fonds interministériel pour la constitution de la plate-forme (accroissement du volume du projet, levée d'une barrière, accélération de la mise en œuvre...)

ANNEXE 2

CONTENU DU DOSSIER PRELIMINAIRE

Dans un premier temps, les partenaires sont invités à constituer un dossier préliminaire allégé, synthèse des différents éléments qui permettra de vérifier l'éligibilité du projet et de réaliser une présélection.

Le dossier préliminaire est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.competitivite.gouv.fr>

Il devra comporter les pièces suivantes :

1. **une fiche de synthèse du projet** précisant le(s) pôle(s) d'appartenance, la thématique des pôles concernée, l'objet du projet, l'identification des partenaires, le montant global des dépenses prévues... selon le modèle joint.
2. **une fiche de présentation du ou des opérateurs envisagés pour la mise en place et l'exploitation de la plate-forme** selon le modèle joint ;
3. **une fiche de présentation de chaque partenaire** (c'est-à-dire l'ensemble des acteurs qui apportent une contribution au projet qu'elle soit intellectuelle, matérielle ou financière) suivant le modèle joint ;
4. **une description détaillée du projet (30 pages maximum), au format libre, permettant d'apprécier le projet**

Cette description détaillée s'appuiera nécessairement sur une présentation :

- des investissements envisagés ;
- du déroulement du projet et de ses différentes étapes ;
- des modalités d'exploitation prévues.

5. **une note économique** présentant les prévisions ou estimations :
 - des frais de développement (recherche, personnel, prestations...)
 - du coût des investissements projetés ;
 - des coûts de fonctionnement ;
 - des sources et modalités de financement, y compris les concours publics attendus sous forme de subventions ou d'investissements ;
 - du business plan (quels utilisateurs, quelles recettes... ?)
6. **Sous peine de non éligibilité, le dossier préliminaire devra être accompagné de l'avis motivé, préalable au dépôt du dossier, émis par le pôle lors de la labellisation** (notamment validation du caractère prioritaire et du degré stratégique du projet présenté) ;
7. **La communication des éventuelles expertises techniques menées à l'initiative des partenaires est souhaitée ;**

A ce stade de l'appel à projet, il peut être admis que tous les éléments de présentation requis, notamment au titre des points 4 et 5, ne soient pas finalisés. Le dossier préliminaire identifiera le cas échéant ces situations.